



**Assainissement et entretien d'installations sportives – demande de crédit-cadre
5^e étape (2018-2021)**

Préavis N° 2018 / 58

Lausanne, le 29 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité de Lausanne sollicite, par voie de préavis au Conseil communal, l'octroi d'un crédit de CHF 2'750'000.-, destiné à la poursuite de son programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une période de quatre ans (2018-2021).

Il comprend la mise à niveau et le remplacement d'installations techniques, la rénovation de bâtiments, ainsi que des travaux d'assainissement et de réfection d'équipements sportifs.

Dans une optique de développement durable et d'assainissement énergétique, les travaux prévus s'intègrent dans une stratégie de rénovation et de réhabilitation répondants aux standards actuels, avec des solutions techniques appropriées, respectueuses de l'environnement et du patrimoine bâti.

Ce crédit doit également permettre de régulariser le dépassement du crédit alloué par le Conseil communal pour la quatrième étape du programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives (préavis N° 2013/31). Ce dépassement est dû à l'exécution de travaux de réfection urgents et non prévus de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'750'000.-, pour des travaux d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une durée de quatre ans (2018-2021). Ce crédit permet également de régulariser le dépassement de crédit alloué dans le cadre du préavis N° 2013/31, en raison de travaux non prévus au Stade olympique de la Pontaise¹, y compris CHF 150'000.- du compte d'attente ouvert par la Municipalité² et CHF 347'000.-, à titre de demande de crédit complémentaire.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières.....	1
4.	Préambule	2
5.	Situation du précédent crédit-cadre (N° 2013/31)	2
5.1	Travaux réalisés.....	2
5.2	Travaux non réalisés.....	5
5.3	Stade olympique de la Pontaise	7
6.	Travaux d'assainissement et d'entretien envisagés	8
6.1	Centre omnisports de Grand-Vennes	8
6.2	Piscines et patinoires	8
6.3	Zone sportive de Vidy	10
6.4	Récapitulatif des coûts.....	10
7.	Cohérence avec le développement durable	10

¹ Communication de la Municipalité à la Commission des finances du 3 mai 2018.

² Communication de la Municipalité au Conseil communal du 9 février 2017, Bulletin du Conseil communal (BCC), à paraître.

8.	Aspects financiers	11
8.1	Incidences sur le budget d'investissement	11
8.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	11
9.	Conclusions.....	12

4. Préambule

Le parc des installations sportives de la Ville de Lausanne, hors salles de sport des établissements scolaires, s'est enrichi et va s'enrichir ces prochaines années de nouveaux équipements liés à Métamorphose : Centre sportif de la Tuilière, Stade de la Tuilière et Centre sportif de Malley (CSM). Attendues non seulement par les clubs et associations sportives, mais aussi par une partie de la population (l'ouverture de la piscine couverte olympique du CSM permettra de désengorger Mon-Repos), ces infrastructures ne doivent pas faire oublier l'existant : des surfaces sportives extérieures, des dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, des courts de tennis, des piscines (dont une couverte, deux de plein air et quatre de quartiers), des stades, des patinoires, des surfaces de beach volley, des salles omnisports, des installations de street workout, un stand de tir, etc., dispersés dans toute la ville³. Avec une moyenne d'âge de près de 50 ans, ce parc est vieillissant et nécessite des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer sa disponibilité et la sécurité de ses utilisateurs. Le nombre, la nature et le degré d'urgence de ces travaux ne permettent ni de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier à chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, est l'outil idéal pour ce type de demande.

5. Situation du précédent crédit-cadre (N° 2013/31)

La demande qui vous est faite aujourd'hui est la cinquième. Le premier crédit-cadre, d'un montant de CHF 3'850'000.-, vous a été présenté en 1999⁴, le deuxième l'a été en 2005 pour un montant de CHF 2'250'000.-⁵, le troisième, en 2009, pour un montant de CHF 4'000'000.-⁶ et le quatrième en 2014 pour un montant de CHF 3'050'000.-⁷.

Selon le vœu émis par votre Conseil⁸, la Municipalité, au travers du rapport de gestion, vous a informés de l'utilisation des montants alloués dans le cadre de ces préavis. S'agissant du préavis N° 2013/31, la situation est présentée aux points 5.1, 5.2, et 5.3.

5.1 Travaux réalisés

Les crédits accordés en 2014 ont permis la réalisation ou l'amélioration d'équipements essentiels à la pratique sportive. Ces travaux, dont certains n'étaient pas prévus à l'origine, mais dont l'exécution s'est avérée nécessaire, permettent aujourd'hui d'accueillir clubs et public, juniors et seniors, dans de meilleures conditions, dans des installations répondant aux contraintes légales et techniques et aux besoins exprimés par leurs utilisateurs.

Les travaux non prévus initialement dans le préavis N° 2013/31, mais dont la réalisation, comme indiqué ci-avant, était nécessaire, sont détaillés ci-après.

³ Pour une liste plus détaillée des installations sportives gérées par le Service des sports, nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 871-886.

⁴ Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 1999, tome I, pp. 169-179.

⁵ Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 438-449.

⁶ Préavis N° 2008/52, du 5 novembre 2008, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2008-2009, tome II, pp. 373-386.

⁷ Préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2013-2014, tome II, pp. 43-55.

⁸ Préavis N° 71, op. cit., p. 179. Ce vœu sera ensuite inscrit dans toutes les demandes ultérieures de crédit-cadre.

Piscines et patinoires

- Mon-Repos, installations sanitaires, conduites d'écoulement CHF 106'000.-

Lors des travaux d'entretien usuels, des problèmes d'écoulement des eaux usées ont été constatés, affectant en particulier les conduites des WC/douches des vestiaires clientèle. Au vu de la situation, la décision a été prise de procéder au nettoyage de l'ensemble des conduites concernées et à leur remplacement, la fonte les constituant présentant, après plus de quarante ans, des signes manifestes d'usure.

- Mon-Repos, système de filtration de l'eau, étude pour son remplacement CHF 102'000.-

Le système de traitement de l'eau de la piscine de Mon-Repos, en fonction depuis 1972, ne répond pas aux nouvelles dispositions légales en matière d'eau pour les installations de baignade et doit être remplacé dans les meilleurs délais. Ces travaux font l'objet d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif auprès de votre Conseil. Afin de préparer cette demande et devant l'urgence de ces travaux, des études ont été commandées à un bureau spécialisé de la place.

Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse

- Système de filtration de l'eau, étude pour son remplacement CHF 22'000.-
- Bassin tampon, installation d'un injecteur d'air comprimé CHF 24'000.-

Comme dans le cas de la piscine de Mon-Repos, le système de traitement de l'eau de la piscine de la Vallée de la Jeunesse ne répond pas aux nouvelles dispositions légales en matière d'eau pour installations de baignade et doit être remplacé dans les meilleurs délais. La nature et l'étendue des travaux nécessaires doivent encore être déterminées. C'est pourquoi, des études en ce sens ont été commandées auprès d'un bureau spécialisé de la place. Ledit bureau ayant proposé des mesures provisoires permettant d'améliorer la situation, celles-ci ont été mises en place durant l'été 2018.

Zone sportive de Vidy

- Remplacement des « bulles » du Stade-Lausanne Tennis Club CHF 175'500.-

Le Stade-Lausanne Tennis Club dispose de quatre « bulles » gonflables qui permettent de recouvrir huit courts ainsi ouverts à la pratique hivernale du tennis. Arrivant en fin de vie, ces bulles doivent être remplacées dans les meilleurs délais. Deux l'ont été en 2016. Sur la base des dispositions du bail liant le Stade-Lausanne Tennis Club à la Ville de Lausanne pour l'usage des installations de Vidy, 50 % du coût de remplacement est à charge de la Ville, soit CHF 175'500.-. Une troisième sera remplacée en 2019. Toujours sur la base du bail précité, la moitié du coût d'acquisition sera à la charge de la Ville de Lausanne. Cette future dépense est inscrite dans le présent préavis. Au moment de la rédaction du présent préavis la planification d'acquisition de la quatrième et dernière « bulle » n'est pas encore aboutie.

La réalisation de certains objets prévus dans le quatrième crédit-cadre a été empreinte de difficultés, celles-ci entraînant soit d'importants surcoûts, soit la réalisation partielle du projet initial. Le coût final est indiqué en regard de l'objet concerné (en-dessous figure le montant inscrit dans le préavis N° 2013/31).

Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse

- Eclairage de la salle triple et remplacement du système électrique CHF 246'000.-
CHF 200'000.-

L'ensemble des travaux entrepris permet de disposer actuellement d'un système d'éclairage performant et économe en énergie, dont la gestion est largement facilitée par la mise en service de

nouveaux tableaux électriques. Le surcoût est entièrement dû au remplacement des lampes classiques par des lampes utilisant la technologie LED, permettant ainsi, outre une durée de vie plus longue et un entretien minimum, d'importantes économies d'énergie, qui compensent largement leur cherté. Relevons qu'au moment de l'estimation des coûts nécessaires au remplacement de l'éclairage de la salle triple, la technologie LED n'était pas proposée pour un tel usage.

Centre sportif de Mauvernay

- Système de production d'eau chaude et chauffage du bâtiment CHF 160'000.-
CHF 50'000.-

Comme indiqué dans le préavis N° 2013/31, les installations techniques permettant le chauffage du bâtiment et la production d'eau chaude, en particulier pour les douches, sont en fin de vie et leur remplacement est indispensable. Cependant, la solution envisagée lors de l'élaboration et la présentation du quatrième crédit-cadre, dont le coût était estimé à CHF 50'000.-, a finalement été refusée par divers services de l'administration cantonale et communale. Afin de répondre aux exigences légales en la matière et satisfaire les demandes des services concernés, un nouveau système de production de chaleur a dû être étudié, présenté et commandé. Les travaux d'installation de la chaudière à pellets de bois ont été achevés en décembre 2017 et les douches ont été rouvertes au public en janvier 2018.

Centre sportif de Praz-Séchaud

- Réaménagement du terrain de football CHF 480'000.-
CHF 300'000.-

Comme annoncé dans le préavis N° 2015/05 portant sur le remplacement du terrain de football en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique, le remplacement de l'éclairage et la mise en conformité dudit terrain de football⁹, une partie du financement de ces travaux était assurée par le quatrième crédit-cadre, pour un montant de CHF 400'000.- (soit CHF 100'000 de plus que ce qui était indiqué dans le préavis N° 2013/31). Le surplus de CHF 80'000.- est dû à des interventions liées aux aménagements extérieurs (rehaussement de murs et mise en place de barrières pour la sécurité des utilisateurs et des spectateurs ; résolution de problèmes de pression dans le système d'arrosage, fixation du panneau d'affichage).

Piscines et patinoires

- Bellerive-Plage, « Bains publics » CHF 80'000.-
CHF 50'000.-

Le bâtiment abritant les bains publics de Bellerive-Plage, datant de l'Exposition nationale de 1964, a été, comme prévu, rafraîchi et ses équipements sanitaires remplacés. Cependant, ces opérations ont dû être complétées par des travaux non prévus à l'origine, portant le coût total de CHF 50'000.- à CHF 80'000.- : travaux de rénovation des bétons de l'enveloppe du bâtiment, pose d'éléments de sécurisation des interventions sur le toit, végétalisation de la toiture.

- Mon-Repos, hall d'entrée CHF 252'000.-
CHF 150'000.-

Les travaux nécessaires à l'amélioration de la protection acoustique du personnel affecté au hall d'entrée de la piscine de Mon-Repos (réception et Ecole de natation) ont été plus importants que prévus. Il en a été de même de ceux devant permettre une diminution de la chaleur et de l'humidité subies. De plus, les plans initiaux du réaménagement du hall d'entrée étaient, certes, fonctionnels,

⁹ Préavis N° 2015/05, du 15 janvier 2015, « Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage. », BCC 2014-2015, tome II, pp. 1118-1126.

mais n'étaient pas cohérents avec l'architecture des lieux. Le résultat final répond aux attentes tant du public, que du personnel et s'intègre parfaitement avec le reste de cette installation.

- Mon-Repos, tableaux électriques CHF 248'000.-
CHF 200'000.-

Datant de l'ouverture de la piscine en 1972, les tableaux électriques sont obsolètes, ne répondent plus aux normes de sécurité et ne sont plus efficaces. Leur remplacement est donc devenu urgent. Cependant, entre la phase d'évaluation des besoins et le commencement des travaux, de nouvelles normes en la matière ont été édictées et sont entrées en force. En particulier, l'obligation de disposer de locaux particuliers, résistants au feu et sécurisés. Un nouveau local a donc été réalisé pour l'accueil des tableaux électriques. Toutefois, une fois pris en compte les coûts nécessaires à la réalisation de ce local, le solde disponible ne permettait plus le remplacement de l'ensemble des tableaux électriques. C'est pourquoi seuls ceux dits « d'introduction » ont été remplacés. Le déplacement dans un local ad hoc et le changement de ceux dits « de distribution », situés ailleurs dans le bâtiment, font l'objet d'une demande particulière détaillée au point 6.2 (p. 12) du présent préavis.

- Parc de Montchoisi, plages et rigoles des bassins CHF 103'000.-
CHF 90'000.-

Les plages entourant les bassins présentent des fissures et autres craquelures des bétons en raison des fortes contraintes qu'elles subissent (piscine en été, patinoire en hiver). Leur réfection aurait dû se faire en même temps que le remplacement des rigoles des surflots. Toutefois, l'état des conduites de refoulement nécessite la pose de nouvelles conduites (travaux détaillés au point 6.2, p 13, du présent préavis), ce qui entraînera la démolition/reconstruction des bétons des plages. Décision a donc été prise de ne pas effectuer la réfection des plages. Quant au remplacement des rigoles des surflots, si les travaux ont pu être menés à bien, le coût final de cette opération s'est avéré nettement plus élevé que prévu, en raison de la nécessité d'installer, pour des raisons de sécurité, des grilles en inox.

Centre sportif de Praz-Séchaud

- Rampe de skateboard CHF 25'900.-
CHF 50'000.-

Réalisée en 1993, la rampe de skateboard de Praz-Séchaud nécessitait d'importants travaux d'assainissement afin de répondre aux normes de sécurité en la matière et lui permettre d'être utilisée encore de nombreuses années. Son remplacement était même envisagé, d'où le montant de CHF 50'000.- inscrit dans le préavis N° 2013/31. Finalement, seules des opérations d'assainissement ont été nécessaires, pour un coût de CHF 25'900.-.

5.2 Travaux non réalisés

Dans quelques cas, détaillés dans ce chapitre, les conditions justifiant l'inscription de certains travaux au programme du préavis N° 2013/31 n'ont plus été remplies ou ont été modifiées d'une manière telle, que leur exécution n'était soit plus nécessaire, soit devait s'inscrire dans d'autres demandes de crédits d'ouvrage

Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse

- Système de ventilation CHF 250'000.-

Le système de ventilation de la salle omnisports accuse son âge et son remplacement doit permettre la mise en œuvre d'un équipement modulable, plus silencieux et plus économe en énergie. Toutefois, pour des raisons techniques, ces travaux ne peuvent être entrepris avant que l'enveloppe du bâtiment soit assainie et la toiture étanchéifiée. L'assainissement de l'enveloppe et l'étanchéification de la toiture, objets du préavis N° 2017/08¹⁰, sont en cours. Le remplacement du système

¹⁰ Préavis N° 2017/08, du 23 mars 2017, « Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage. », BCC à paraître.

de ventilation sera intégré dans la deuxième étape des travaux d'assainissement de la Vallée de la Jeunesse.

Piscines et patinoires

— Bellerive-Plage, « Partie 37 », échangeur de chaleur CHF 50'000.-

Les travaux d'amélioration et de remplacement d'équipements prévus dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/67¹¹ ont permis la mise en service de systèmes de production de chaleur et de chauffage de l'eau performants et modulables. Ainsi, le chauffage de l'eau des douches de la partie historique de Bellerive-Plage (dite « Partie 37 ») peut être assuré par les installations situées dans la partie plus récente (dite « Partie 64 ») des bâtiments. Quant à la production de chaleur et d'eau chaude pour la rotonde (située au début de la « Partie 37 » et comprenant le restaurant et les bureaux, ainsi que les caisses), une chaudière à gaz de dernière génération permet une utilisation efficiente durant les quatre mois d'ouverture de la piscine. De ce fait, l'installation d'un échangeur de chaleur, prévue dans le quatrième crédit-cadre n'a plus été nécessaire, le raccordement au chauffage à distance se faisant directement dans les installations rénovées dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/67.

— Piscines de quartier, Vieux-Moulin, dallage CHF 50'000.-

Suite à des études confiées à un bureau spécialisé de la place, il apparaît que l'ensemble du système d'alimentation en eau de la piscine de Vieux-Moulin doit être refait. Les conduites du système d'alimentation étant situées, entre autre, sous le dallage des différents bassins, dont celui de la pataugeoire, il est rapidement apparu inopportun de procéder à la réfection des dallages, pour, ensuite, les recasser dans le cadre des travaux de réfection des conduites. Lesdits travaux feront l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage auprès de votre Conseil.

Terrains de sports divers

— Courts de tennis de Montchoisi, club-house CHF 130'000.-

Le Montchoisi Tennis Club, locataire des lieux, désire développer ses activités, en particulier en hiver. Cependant, le club-house, ayant été édifié pour une utilisation uniquement estivale, n'est ni isolé, ni chauffé. Une utilisation annuelle des installations signifierait également la nécessité de disposer d'un court couvert (bulle). Les dispositions légales en la matière imposent l'utilisation d'énergie 100% renouvelable pour l'alimentation de ce type d'équipement. Parallèlement, afin de compléter son maillage, les SIL désirent réaliser une sous-station de distribution dans le quartier. Enterrée, cette sous-station serait bâtie sous l'un des courts du Montchoisi Tennis Club. Le club pourrait ainsi utiliser les rejets de cette installation pour alimenter la couverture d'un court et chauffer son bâtiment. Les procédures nécessaires à la concrétisation de ces deux projets sont actuellement en cours. C'est pourquoi, dans l'attente des résultats desdites procédures, les travaux de remise en état de la toiture et des menuiseries extérieures du club-house n'ont pas été entrepris.

— Pierre-de-Plan, projecteurs des mâts d'éclairage CHF 35'000.-

Les projecteurs assurant l'éclairage du terrain de football de Pierre-de-Plan, arrivés en fin de vie, auraient dû être remplacés par un système à la fois plus performant et plus économe en énergie. La désaffectation du terrain de football et la réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules menant ainsi à la création du Centre sportif de Pierre-de-Plan¹² ont rendu ces travaux inutiles.

¹¹Rapport-préavis N° 2009/67, du 16 décembre 2009, « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard. », BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485.

¹²Préavis N° 2014/06, du 13 février 2014, « Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel. », BCC 2013-2014, tome II, pp.1062-1074.

Zone sportive de Vidy

- Kayak Club Lausanne, éclairage du plan d'eau CHF 45'000.-
Les travaux de transformation du Stade Pierre-de-Coubertin auront un impact direct sur l'embouchure du Flon et son aménagement. Par conséquent, en attendant la finalisation de ce projet et d'entente avec le Kayak Club Lausanne, la réalisation de l'éclairage du plan d'eau est suspendue.

- Stade-Lausanne Tennis Club, mâts d'éclairage et accès CHF 200'000.-
La campagne de contrôle des mâts d'éclairage bordant les courts du Stade-Lausanne Tennis Club, menée en 2015, a permis d'établir que leur remplacement n'était pas nécessaire dans l'immédiat. La prochaine campagne de contrôle aura lieu à fin 2018. Quant aux accès devant faciliter l'entretien desdits mâts, à la demande du club, ils n'ont pas été réalisés.

- Stade-Lausanne Tennis Club, chemin d'accès CHF 50'000.-
Le chemin d'accès, situé à l'ouest des courts et du club-house, n'est pas éclairé et ne peut être que difficilement utilisé par les personnes handicapées ou à mobilité réduite (par contre, celui situé à l'est et débouchant directement sur l'entrée principale du bâtiment est adapté). La réalisation de ces travaux a été suspendue dans l'attente de la concrétisation d'un projet de développement et de transformation des bâtiments actuellement à l'étude

- Terrains de football, acquisition et pose d'un système d'éclairage CHF 170'000.-
Deux terrains de football de la zone sportive de Vidy sont éclairés par un système loué à une entreprise de la place. A terme, l'acquisition et la pose à demeure d'un système semblable serait économiquement plus favorable. Cependant, l'avenir de ces deux terrains étant conditionné par les décisions qui seront prises pour le développement du Stade Pierre-de-Coubertin, le Service des sports a décidé de surseoir à l'acquisition et à la pose de cet éclairage.

5.3 Stade olympique de la Pontaise

- Travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme CHF 347'000.-

A l'issue de l'édition 2017 d'Athletissima, des décollements du revêtement synthétique constituant la couche de surface de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise ont été constatés sur la partie sud de l'ovale d'athlétisme (zone du 110/100 m haies et du 100 m sprint). Ces décollements, dus à des infiltrations d'eau localisées, ont été traités par injection de colle. Toutefois, ces mesures conservatoires se sont révélées insuffisantes et, au début de l'année 2018, il était clair que l'état de la piste ne permettait plus la tenue d'épreuves d'athlétisme, encore moins un meeting de l'ampleur et de l'importance d'Athletissima.

Des travaux urgents de réfection de la piste ont donc dû être entrepris. Ils ont consisté en l'arrachage d'une surface de 1'270 m², au remplacement de l'enrobé bitumineux, au bouchage des pores et à la pose d'une couche d'époxy, à la fois comme colle et comme agent d'étanchéité. La couche de surface a ensuite été directement coulée, puis après séchage, marquée (couloirs de course, emplacement des haies, etc.) et vernie.

L'exécution de ces travaux a été confiée, sur la base des dispositions légales en matière de marchés publics (article 8, alinéa 1, lettre g, RLMP-VD), sous forme d'adjudication de gré à gré à l'entreprise qui avait procédé, en 2015, à une précédente remise en état de la piste d'athlétisme. Cette façon de faire permettait de garantir de pouvoir disposer du même produit, présentant les mêmes caractéristiques techniques, sur l'ensemble de l'anneau d'athlétisme.

Comme elle l'indiquait dans sa communication à la Commission des finances, la Municipalité, au vu de l'urgence de la situation, a décidé de financer la réfection de la piste par le solde des crédits alloués dans le cadre du préavis N° 2013/31, tout en admettant que ce solde ne suffirait pas à absorber cette dépense et qu'un dépassement de crédit en résulterait.

Afin de régulariser la situation, la Municipalité propose de prélever le montant du dépassement des crédits alloués dans le cadre du préavis N° 2013/31, soit CHF 347'000.-, du crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

6. Travaux d'assainissement et d'entretien envisagés

La liste des travaux présentés dans ce chapitre est prioritaire, mais garde une valeur indicative. En fonction d'éventuels événements imprévisibles, l'ordre des priorités peut être modifié, de même que peut l'être le coût effectif des opérations d'assainissement. De plus, comme le chapitre précédent le démontre, il peut advenir que des travaux non prévus dans la liste ci-après doivent être exécutés en lieu et place d'une ou de plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, pour autant que les limites du crédit accordé soient respectées. Dans ce cas, la Municipalité peut être amenée, soit à reporter certains travaux, soit à modifier l'option choisie pour tel ou tel objet, au profit d'une solution moins coûteuse, afin de respecter les limites précitées. Le Conseil communal sera informé au cas où d'autres travaux seraient entrepris en lieu et place de ceux inscrits dans ce préavis.

6.1 Centre omnisports de Grand-Vennes

Terrain synthétique

Attenant au terrain de football, la piste d'athlétisme, d'une longueur de 100 m et disposant de quatre couloirs de course, présente des déchirures et des décolllements des lés la constituant, marques d'une évidente usure due à son âge (14 ans) et à son utilisation intensive par les élèves de Grand-Vennes.

— Ces travaux sont estimés à CHF 120'000.-

6.2 Piscines et patinoires

Bellerive-Plage, rotonde

Les façades métalliques de la Rotonde de Bellerive-Plage (cadres de fenêtres) doivent être rafraîchies. En raison de sa note « 2 » au recensement architectural du canton de Vaud, le bâtiment figure actuellement à l'inventaire des monuments historiques non classés¹³. De ce fait les travaux devront être entrepris en respectant un cahier des charges particulier.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à CHF 85'000.-

Mon-Repos, tableaux d'alimentation électrique

En raison de l'entrée en vigueur de nouvelles normes, seuls les tableaux dits « d'introduction » ont pu être remplacés dans le cadre du précédent crédit-cadre (cf. chapitre 4.2). Il est aujourd'hui nécessaire de changer ceux de « distribution » qui permettent l'alimentation en électricité du système d'éclairage des bassins, du hall d'entrée, du restaurant et des locaux annexes, de même que l'ensemble des prises électriques du bâtiment. Pour des raisons de sécurité et de protection contre la corrosion, ils seront installés dans un local dédié, mis en surpression.

— Ces travaux sont estimés à CHF 550'000.-

Mon-Repos, éclairage

Les luminaires et leur système de support, que ce soit au niveau des bassins, du hall d'entrée, du restaurant, ou des dojos datent de la réalisation de la piscine et présentent des signes évidents d'usure. Le système actuel, fort gourmand en énergie, sera remplacé par un système à LED et intégrera une gestion dynamique de l'éclairage avec régulation de la puissance en fonction de l'apport de lumière naturelle et de l'activité en cours. L'ensemble du câblage des luminaires et d'alimentation sera remplacé.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à CHF 280'000.-

¹³Selon les dispositions de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS, RSV 450.11) la rotonde a une valeur justifiant un classement comme monument historique. En attendant l'engagement de cette mesure, elle est inscrite à l'inventaire et sa conservation réglementée.

Parc de Montchoisi, plages

Les conduites de refoulement, actuellement en fibrociment contenant de l'amiante, doivent être remplacées par des éléments en polyéthylène (PE). Afin de faciliter leur entretien futur, elles seront installées dans une gaine technique en béton armé, qui fera office de nouvelle plage autour des bassins. A relever qu'en réponse à une demande de l'inspection des eaux de l'Office de la consommation (OFCO) du Département de l'économie, de l'innovation et du sport une pente sera imprimée au béton permettant la collecte des eaux, leur amenée vers des caniveaux et, finalement, les égouts.

— Ces travaux sont estimés à CHF 500'000.-

Parc de Montchoisi, système de traitement de l'eau

La qualité de l'eau de baignade est déterminée dans l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD)¹⁴. Quant aux désinfectants autorisés, ils figurent dans l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio)¹⁵ et leur utilisation dans le cadre des piscines publiques est soumise à l'obtention d'un permis spécifique (Ordonnance du DFI relative au permis pour l'emploi de désinfectants pour l'eau des piscines publiques, OPer-D)¹⁶.

Le respect de l'hygiène des établissements de bains est contrôlé par les autorités cantonales. Dans le canton de Vaud, il se base sur l'arrêté sur l'hygiène des piscines (AHP) et son règlement d'application¹⁷. Les contrôles sont menés de façon régulière par l'Inspection des eaux de l'Office de la consommation (OFCO) du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Il existe également des normes concernant les mesures d'autocontrôle et la maintenance des piscines publiques, ainsi que leur construction et leur exploitation. Telles que les normes 301 de l'Office fédéral du sport (OFSP)¹⁸ et 385/9 de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)¹⁹.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, d'une nouvelle version de l'OPBD, qui modifie les règles existantes en matière de présence et d'élimination des produits secondaires de la désinfection²⁰, des contrôles plus poussés ont été entrepris dans les piscines publiques communales. Dans le cas de Montchoisi, afin d'assurer la diminution, voire l'élimination totale des chloramines et des THM, la décision a été prise de remplacer le système de désinfection à base d'eau de javel par un système utilisant de l'hypochlorite de calcium²¹. En parallèle au changement de système de désinfection de l'eau de nouvelles pompes, plus efficaces du point de vue énergétique et équipées de variateurs de puissance pour une meilleure gestion des flux seront installées, de même que de nouvelles vannes, des débitmètres, des systèmes de récupération de la chaleur de l'eau à la sortie du bassin, ainsi que de nouvelles armoires de commande du traitement de l'eau.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à CHF 503'000.-

Etude générale de l'état des piscines du Service des sports

Au vu des nouvelles dispositions légales en matière de traitement de l'eau (cf. descriptif ci-avant des travaux devant être entrepris à Montchoisi) et conscient de l'état vieillissant, comportant des degrés

¹⁴RS 817.022.11. Etat le 1^{er} mai 2018. Modification des annexes.

¹⁵RS 813.12

¹⁶RS 814.812.31

¹⁷RSV 818.31.2

¹⁸Norme 301 « Principes de planification, de construction et d'exploitation. Piscines couvertes et de plein air ».

¹⁹Norme SIA 385/9 « Eau et installation de régénération de l'eau dans les piscines publiques. Exigences et prescriptions complémentaires de construction et d'exploitation ».

²⁰L'eau désinfectée présente dans les bassins contient un minimum de chlore afin d'éliminer les microorganismes apportés par les baigneurs. Cependant, le chlore réagit également avec les substances organiques contenues dans la sueur, les peaux mortes, l'urée ou les cosmétiques. Ces réactions créent de nouveaux composés, souvent nocifs, comme les THM (pour trihalogénométhanes) et les chloramines. La création de ces nouveaux composés est également facilitée dans le cas de l'eau de javel par l'injection de produits stabilisant indispensables au maintien de son efficacité et à son stockage.

²¹Bien que l'hypochlorite de calcium soit une version solide de l'eau de javel, il ne nécessite pas l'ajout d'agents conservateurs qui peuvent également participer à la création de sous-produits de la désinfection (cf. note précédente).

de dégradation divers, voire en fin d'aptitude opérationnelle, de ses piscines, le Service des sports a décidé d'entreprendre un audit complet desdites installations de bains et d'en confier la réalisation à un bureau d'ingénieurs spécialisés. Ledit audit doit permettre l'établissement de concepts de rénovation et de mise en conformité pour les bassins, le traitement de l'eau, les conduites, les constructions et bâtiments, ainsi que les aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des usagers et de l'accueil des enfants et des aînés.

— Ces travaux sont estimés à CHF 120'000.-

6.3 Zone sportive de Vidy

Tennis

Comme annoncé au chapitre 5.3, huit courts du Stade-Lausanne Tennis Club peuvent être recouverts par quatre « bulles » gonflables permettant la pratique hivernale du tennis. Arrivant en fin de vie, ces bulles doivent être remplacées. Deux l'ont été en 2016, une troisième doit l'être en 2019. Comme expliqué précédemment, 50 % du coût d'acquisition est à la charge de la Ville.

Il est à relever que les nouvelles « bulles » sont équipées d'un éclairage LED, à la fois plus efficace et moins gourmand en énergie.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à CHF 95'000.-

6.4 Récapitulatif des coûts

Centre omnisports de Grand-Vennes	CHF	120'000.-
Piscines et patinoires	CHF	2'038'000.-
Bellerive-Plage	CHF	85'000.-
Mon-Repos	CHF	830'000.-
Parc de Montchoisi	CHF	1'003'000.-
Etudes	CHF	120'000.-
Zone sportive de Vidy	<u>CHF</u>	<u>95'000.-</u>
Coût total estimatif	CHF	2'253'000.-

7. Cohérence avec le développement durable

Les travaux présentés dans ce préavis s'inscrivent dans le cadre des enjeux, objectifs et mesures du plan de développement durable de la Ville. Ils permettront, par le remplacement d'équipements obsolètes, la transformation de locaux et l'assainissement d'installations, une optimisation de la consommation de l'eau et de l'électricité et la préservation du patrimoine bâti.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses d'investissement	347	1078	675	650	2750
Recettes d'investissements	-30	-40	-40	-40	-150
Total net	317	1038	635	610	2600

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 37'900.- par année, à compter de l'année 2019.

S'agissant principalement de travaux d'entretien, de rénovation et d'assainissement, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

Le crédit complémentaire de CHF 347'000.- pour les travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise sera amorti sur la durée résiduelle d'amortissement du préavis N° 2013/31, soit sur six ans, ce qui représente un montant annuel de CHF 57'900 :- ;

En fonction de la durée d'amortissement de 10 ans pour ce type d'objet, les charges d'amortissement du crédit-cadre s'élèvent à CHF 240'300.- par année. Compte tenu de la planification actuellement retenue, les amortissements seront comptabilisés à partir de l'année 2020.

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois. Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	37.9	37.9	37.9	37.9	37.9	37.9	227.4
Amortissements	57.9	298.2	298.2	298.2	298.2	298.2	1548.9
Total charges suppl.	95.8	336.1	336.1	336.1	336.1	336.1	1776.3
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus							0
Total net	95.8	336.1	336.1	336.1	336.1	336.1	1776.3

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018 / 58 de la Municipalité, du 29 novembre 2018 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5^e étape 2018-2021, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'403'000.- ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 347'000.- pour les travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise, portant le montant initial du préavis N° 2013/31 à CHF 3'397'000.- ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 3810.581.360 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 et 3 par la rubrique 331 du Service des sports ;
6. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffres 2 et 3 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter